



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro **503-2021** relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en version électronique : <https://villest-tite.com/wp-content/uploads/2022/03/Reglement-503-2021-clapets.pdf>

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 6 octobre 2021.

A handwritten signature in blue ink that reads 'Me Julie Marchand'.

Me Julie Marchand,
Greffière